

Rapport européen 2022 sur la qualité des eaux de baignade : les impacts des pollutions sur la santé passés sous silence

Communiqué 03/06/2022 | Pour diffusion immédiate



Le [rapport annuel 2022 de la qualité des eaux de baignade européennes en 2021](#) vient de paraître. Si Surfrider Foundation Europe se réjouit de cet exercice annuel, elle tient à en rappeler ses écueils : les analyses ne reposent toujours que sur 2 critères de contrôle bactériologiques.

A la veille d'une révision attendue depuis 2020 de la Directive sur les eaux de baignade, texte qui encadre les critères pris en compte pour le suivi et la classification des sites, l'ONG demande que l'ensemble des pollutions et de leurs impacts pour la santé et l'environnement soit pris en compte. Un moment décisif alors que la proposition de Directive révisée est attendue début 2023.

Un rapport qui comporte de nombreux écueils

Alors que la saison estivale propice à la baignade et à la pratique d'activités récréatives et sportives dans l'eau vient de débuter, l'Agence Européenne pour l'Environnement publie son rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade

européennes. Selon ce dernier, 84,8 % des sites de baignade en Europe se trouveraient en excellente santé.

Malgré une apparente bonne nouvelle, ce chiffre masque une situation beaucoup plus nuancée : “En termes d'évaluation de la qualité des eaux de baignade et de classification des sites, ce rapport **s'appuie seulement sur la contamination bactériologique d'origine fécale par le biais de 2 indicateurs**, définis dans les dispositions légales de la Directive européenne sur la qualité des eaux de baignade (2006/7/EC) et considérés jusqu'alors par les autorités européennes comme affectant le plus directement la santé humaine : les *Escherichia-coli* et les entérocoques intestinaux”, indique Lucille Labayle, chargée de campagne qualité de l'eau et santé pour Surfrider Foundation Europe.

“D'un côté, les proliférations d'algues ou encore les déchets plastiques ne sont intégrés que dans les profils de plage ou ne font l'objet que d'une inspection visuelle, de l'autre, la pollution chimique n'est pas considérée du tout. En outre, le rapport ne fait état que de prélèvements réalisés au cours de la saison estivale, et uniquement sur les sites de baignade identifiés en tant que tels. Surfrider Europe rappelle, que les activités nautiques sont nombreuses et ont lieu tout au long de l'année et bien souvent sur des sites différents des zones de baignade. De ce fait, elles méritent, elles-aussi, de faire l'objet d'un contrôle à part entière. Est-il vraiment juste d'affirmer que 84,7% des eaux européennes sont de bonne qualité dans ces conditions ?” interroge-t-elle.

Selon l'Agence européenne de l'environnement, la qualité des eaux littorales et intérieures reste relativement stable depuis les 7 dernières années, une stabilité qui ne doit pas nous réjouir selon Surfrider Europe qui exige que des moyens et outils supplémentaires soient donnés aux Etats et gestionnaires pour réhabiliter rapidement et améliorer la qualité de leurs eaux de baignade.

Surfrider Europe appelle à une révision ambitieuse de la Directive

C'est pour répondre aux limites de la Directive que Surfrider Europe a remis à la Commission européenne, en juin 2021, [un Manifeste européen pour des eaux saines](#), appelant l'Union Européenne à reconsidérer le suivi de la qualité des eaux de baignade sur la base de 7 recommandations visant à rendre la surveillance de la qualité des eaux de baignade en Europe plus adaptée aux enjeux de notre époque. L'organisation appelle notamment à l'extension de zones surveillées, la mise en place d'un suivi tout au long de l'année, mais aussi l'amélioration de l'information du public.

[Le détail des mesures du « Manifeste européen pour des eaux saines » est à retrouver ici](#)

L'une des recommandations résidant au cœur du manifeste de Surfrider Foundation Europe concerne l'**ajout de nouveaux paramètres à surveiller**, tels que les déchets, les proliférations d'algues nuisibles et toxiques et, les contaminants chimiques qui ne sont aujourd'hui toujours pas considérés.

Pour ce qui est de **la pollution chimique** en particulier, si Surfrider Foundation se réjouit de l'annonce d'une possible révision de la liste des polluants chimiques, notamment des substances émergentes dans le cadre plus large de la législation européenne sur l'eau, il reste toutefois regrettable que cette préoccupation ne figure toujours pas dans les considérations de la Directive sur la qualité des eaux de baignade. Il semble en effet difficile de parler d'une excellente qualité des eaux de baignade dans un contexte généralisé d'inquiétudes et de doutes quant à l'impact de cette pollution sur la santé. Il y a encore quelques jours, la commission « pollution et santé » de la revue [The Lancet](#) annonçait que la pollution était responsable de 9 millions de morts par an dans le monde, un chiffre stable depuis 2015. [The Lancet](#) indique que la pollution par les substances chimiques toxiques représente une pression grandissante mais largement ignorée ces dernières années. "Un chiffre inquiétant qui souligne, s'il était encore nécessaire, **l'impérieuse nécessité d'appliquer le principe de précaution et de revoir les indicateurs de surveillance de la qualité des eaux**", s'alarme encore Lucille Labayle. L'état des connaissances sur les degrés d'exposition des usagers de la mer et les risques encourus doit donc être davantage pris en compte, évalué et développé.

2022 : C'est maintenant que tout se joue

C'est justement un **moment législatif décisif qui s'ouvre**. Plusieurs fois retardée, une proposition de révision de [la Directive européenne sur la qualité des eaux de baignade 2006/7/EC](#), est attendue pour début 2023.

Forte de son manifeste, **Surfrider Europe s'implique activement dans le cadre des groupes de travail préparatoires** à l'actuelle révision de la Directive qui constitue une formidable fenêtre d'opportunité pour faire entendre les lacunes auxquelles nous faisons face aujourd'hui. En octobre 2021, **une consultation publique** avait été lancée par la Commission européenne au cours de laquelle Surfrider Europe avait massivement appelé à contribution sa communauté.

Il est enfin important de souligner que cette révision s'inscrit dans un cadre plus large du Pacte vert européen et du Plan d'Action Zéro Pollution qui appelle à un environnement exempt de substances toxiques pour les citoyens. Le rapport annuel de 2022 rappelle les bienfaits d'eaux de sites urbains de baignade sains et fait en particulier état du souhait exprimé par les résidents de zones urbaines de pouvoir nager dans les eaux de leurs villes. "Avec le Pacte vert et le Plan d'Action Zéro Pollution, la Commission fait le choix d'un vrai engagement. Nous comptons

donc sur cette ambition générale pour créer une nouvelle Directive forte et protectrice de la santé de l'Océan et de celle des européens" déclare Lucille Labayle.

Nos experts en qualité de l'eau restent à la disposition des journalistes pour toute demande d'interview complémentaire.

ONG créée en 1990, Surfrider Foundation Europe, agit pour la protection des océans, du littoral, des vagues et de leurs usagers. Depuis plus de 30 ans, fort d'une équipe d'experts et de 50 antennes bénévoles réparties sur 12 pays européens, l'association travaille avec les parties prenantes (citoyens, secteurs privé et public) sur plusieurs grands thèmes : les déchets aquatiques, l'artificialisation du littoral, le changement climatique, la qualité de l'eau et la santé des usagers de l'Océan. C'est parce que la santé de usagers compte que Surfrider Europe suit de très près la révision de la Directive européenne sur la qualité des eaux de baignade. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu> et [en vidéo](#)

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | +33 6 08 10 58 02 | lcheylys@surfrider.eu



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE
www.surfrider.eu